

**DÉCISION DU PRÉSIDENT
PRISE EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION
DONNÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
2025-DC-21**

Le Président du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n°2020-D-37 du 5 novembre 2020 par laquelle le Conseil d'Administration l'a chargé, par délégation, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres de travaux, de fourniture et de services passées selon la procédure adaptée d'un montant inférieurs aux seuils européens, ainsi que pour ceux dispensés par l'article 30 du décret n°2016-360 de mesure de publicité et de mise en concurrence, notamment au regard de leur faible montant,

Considérant qu'il est nécessaire de disposer d'une salle à Nogent-le-Rotrou pour organiser les réunions d'information et de présentation du métier et de la formation « assistant administratif – secrétaire général de mairie » dispensée par l'AFPA.

DÉCIDE

Article 1 : Il est décidé de la conclusion d'une convention relative à la réservation de locaux municipaux entre le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir, représenté par son Président M. Bertrand MASSOT

Et

La ville de Nogent-le-Rotrou, représenté par son Maire, M. Jérémie CRABBE

Article 2 : Le présent contrat a pour objet la location d'une salle au centre socio-culturel de Nogent-le-Rotrou, afin d'organiser le 3 novembre 2025 une réunion d'information sur le métier et la formation « assistant administratif – secrétaire général de mairie »

Article 3 : Le prix de la location du foyer socio culturel s'élève à 15 €.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil d'Administration et un extrait en sera affiché au centre de gestion. Expédition en sera adressée à Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir.

Fait à Luisant, le 13 octobre 2025

Le Président,

Bertrand MASSOT



Décision rendue exécutoire
compte tenu de l'envoi en
Prefecture le : 14 OCT. 2025

La Directrice générale, par
délégation,
Gabrielle BARRETT-JACQUET